

décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis.

Municipalité scolaire du village Saint-Laurent.

La municipalité scolaire du village Saint-Laurent comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants au plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse, les lots Nos 3, 11, 12, la partie sud-est du lot No 19 appartenant aux représentants de Louis Cousineau, toute la partie sud-est du lot No 26 en arrière des parties du dit lot appartenant à MM. Cousineau et Pepin respectivement, les lots Nos 221, 222, 225, 226, 230, 231 du lot No 233 au lot No 237 inclusivement, du lot No 239 au lot No 266 inclusivement, les lots Nos 364 et 365 du lot No 367 au lot No 483 inclusivement, et du lot No 574 au lot No 618 inclusivement, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest partie par les municipalités scolaires du bas de la Côte Saint-Louis et de Cartierville ci-dessus décrites, et partie par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le nord-est par la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent ci-dessus décrite, vers le sud-est partie par les terres du village de la Côte des Neiges et par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest par les municipalités scolaires des Côtes de Notre-Dame de Liesse et de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrites.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Sainte-Rose de Watford," dans le comté de Dorchester, le territoire désigné comme suit, savoir;

Le rang C du canton de Watford, et dans les 1er et IIe rangs du dit canton, depuis et y compris le lot No 38 jusqu'au canton Langevin.

Dans les IIIe et IVe rangs de Watford, depuis et y compris le lot No 31 jusqu'au canton Langevin.

Dans le Ve rang de Watford, depuis et y compris le lot No 16 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 21 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 25 jusqu'au canton Langevin.

Dans les IVe, Ve et VIe rangs du canton Langevin, depuis Watford jusqu'au lot No 41 inclusivement.

Dans le canton Ware, la partie sud-est des rangs I, II, III et IV depuis le lot No 31 inclusivement jusqu'au canton Langevin.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE
LA PROVINCE DE QUEBEC.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Montréal, 8 mai 1890.

Examinateurs: { H. ASPINWALL HOWE, M.A.L.L.D.
L'ABBÉ VERREAU, LL. D.
L'ABBÉ LAFLAMME, S. Th. D.
J. H. PETRY, M.A.

FRANÇAIS.

- 1 Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
- 2 Sous le faix du fagot aussi bien que des ans
- 3 Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
- 4 Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée.
-
- 5 Il appelle la mort. Elle vient sans tarder.
- 6 Lui demande ce qu'il faut faire.

(LAFONTAINE 1, 16.)

1. Donnez la signification des mots *pauvre, ramée, 1er vers, faix, fagot, 2e v., gagner, 4e v.*
2. Faites voir, d'après le 1er vers, que certains adjectifs changent de signification en changeant de place par rapport au substantif. Donnez d'autres exemples.
3. A quelles espèces de mot appartient *tout* en général?—dans le premier vers?
4. Tel qu'il est employé ici, est-il toujours invariable? Donnez la règle.
5. Quelle espèce de locution est *aussi bien que*?
6. Indiquez les verbes a) actifs ou transitifs; b) neutres ou intransitifs; c) impersonnels; d) irréguliers.
7. Quelle est la règle relative aux verbes terminés au présent de l'infinitif par *eler*, comme *appeler*?
8. Quelles espèces de compléments sont à *pas pesants, sans tarder*?
9. Comment le poète peut-il prêter l'action et la vie à la mort? N'y a-t-il pas une contradiction dans les termes?
10. Appréciez l'extrait au point de vue littéraire, et faites voir que, pour en détruire la beauté, il suffirait de changer certains mots de place.

- 1 La commune s'allait séparer du Sénat.
- 2 Les mécontents disaient qu'il avait tout l'empire.